

PROJET RÉFÉRENT

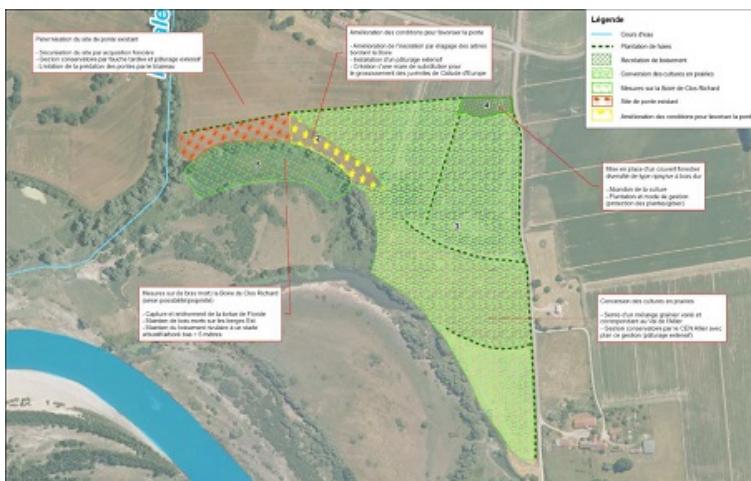
Biodiversité et aménagements Mesures Éviter, Réduire et Compenser (période post-autorisation(s))



OBJET DE L'OPÉRATION

En parallèle des démarches engagées au niveau national sur la séquence Éviter, Réduire et Compenser (ERC) les impacts sur les milieux naturels, il s'agit de disposer pour les services déconcentrés régionaux d'un retour d'expériences ciblé sur leur territoire et portant sur la mise en œuvre réelle des mesures (de réduction et/ou compensatoires) prescrites lors des procédures d'autorisation liées à un projet.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE



Exemple de cartographie de synthèse des mesures compensatoires proposées par un maître d'ouvrage dans un dossier de demande de dérogation « espèces protégées ».

Les attentes des clients concernent principalement :

CONTACT



relation-clients-
auvergnerhonealpes@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Aménager avec la biodiversité

- la vérification de « l'opérationnalité » et de l'efficacité des mesures prévues dans les dossiers de demande ;
- la mise en évidence des difficultés rencontrées par les maîtres d'ouvrage ;
- le recueil des bonnes pratiques locales ;
- la recherche d'améliorations dans la gestion des dossiers.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Le travail engagé a porté sur l'examen d'un panel représentatif de projets récents instruits ou ayant fait l'objet d'un avis des services « biodiversité - ressources naturelles » des DREALs concernées.

Pour chaque projet, le Cerema :

- a élaboré une fiche de synthèse retracant l'historique du dossier et rassemblant les éléments présents dans l'état initial, les impacts potentiels et résiduels identifiés et les mesures proposées par le maître d'ouvrage,
- a conduit un entretien avec le maître d'ouvrage (et/ou maître d'œuvre) et éventuellement avec un partenaire de ce dernier (partenaire de gestion de site ou de suivi des mesures),
- s'est déplacé sur le terrain afin de vérifier la mise en œuvre réelle des mesures et de se donner une idée de leur conformité par rapport aux éléments présents dans le dossier de demande.

LE CLIENT / PARTENAIRE PILOTE DU PROJET

- DREAL Rhône-Alpes
- DREAL Auvergne

Direction du Cerema Centre-Est
Département Environnement Territoires
Climat

LE CALENDRIER

2012 - 2013

CES RÉFÉRENCES POURRAIENT AUSSI VOUS INTÉRESSER

- ✓ Étude des aménités d'une réserve naturelle existante - Le Marais de Lavours